



Déclarations liminaires au CSA-FS près la Cour d'appel de Nîmes

le 13 décembre 2024

Messieurs les Chefs de Cour,

Mesdames et messieurs les membres du CSA FS de la CA NIMES

Au jeu des injonctions contradictoires, le thème de la durée du temps de travail est roi... Dans un langage politiquement correct, l'employeur s'inquiète du non-respect des statuts et de l'impact sur l'état de santé de ses employés. Pour répondre aux agents qui arguent d'une charge de travail trop importante et de leurs responsabilités face aux justiciables, il leur est opposé de ne pas se prendre trop au sérieux : "ce n'est pas de l'agent dont on ira chercher la responsabilité en cas d'incident grave". Ah bon ? Vous pourriez nous l'écrire de façon à ce que nous l'opposions, si besoin ?

Ce sont les agents qui font face aux récriminations des justiciables s'énervant de la durée des procédures ou des délais de réponses à leurs situations, alors que le temps de la procédure, c'est leur vie qui est entre parenthèse ! Ce sont les agents qui doivent, au fur et à mesure de l'arrivée des courriers et des mails, prioriser avec l'inquiétude de rater des urgences dans le flot ininterrompu des différentes BAL. Ce sont les agents qui ont des piles sur leur bureau dans lesquelles ils ne doivent pas perdre de vue les urgences..Quant à demander à des services d'accepter de moins bien fonctionner.. oui, il y a de la souffrance au travail dans notre Cour d'appel.

L'absentéisme ajoute encore à cette situation. Du jour au lendemain, pour une durée qui va rapidement sembler très longue, les collègues présents devront, à charge constante, récupérer les tâches du service de l'absent. Cette surcharge va forcément avoir un impact sur l'organisation de son travail. Alors, qu'est ce qu'on ne fait pas ? Les archives, les statistiques, la tenue des minutes ? Y aurait il des tâches superfétatoires dans nos métiers ? Le numérique va t il vraiment nous soulager ? Ce n'est pas du tout le retour du terrain : cela crée au contraire plus de logiciels à manipuler, un temps de traitement rallongé. Or nous ne demandons qu'à avoir les moyens de faire notre travail.

Pour finir, prenons le temps.. d'évoquer la situation des contractuels. Ils ne savent toujours pas s'ils seront reconduits alors que leurs contrats se terminent très prochainement, pour certains : c'est très dommageable de traiter ainsi ces personnels en état de précarité ! Alors qu'ils ont montré leur implication, qu'ils sont devenus nécessaires au fonctionnement de nos juridictions, ils ont le sentiment d'être méprisés, sans savoir de quoi demain sera fait.

Il y a des avancées notables, notamment l'arrivée saluée des psychologues cliniciennes et du travail, des fonds SQVT pour des moments de convivialité et de détente. Ce travail de fond devrait apporter du soulagement aux équipes, du moins le souhaitons-nous...

Les situations sont connues, les problèmes récurrents, les souffrances présentes mais plus ou moins dissimulées... Nous ne pouvons nous satisfaire de ces états de fait et nous exigeons de notre employeur qu'il soit à la hauteur de ses responsabilités s'agissant de la santé et la sécurité au travail de l'ensemble de ses agents !

Céline GUIRAO
représentante UNSA-SJ au CSA-FS près la Cour
d'appel de Nîmes